

n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 1 / 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BTTR4®Mirror APC
UFI: KU1J-R3WF-RY13-CD2Q

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Voir l'information de produit.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

n-tec GmbH
Siemensstraße 13
84051 Essenbach - Altheim / ALLEMAGNE
Téléphone +49 - (0)87 03 - 98 97-64
Téléfax +49 - (0)87 03 - 98 97-65
Site internet www.n-tec.de
E-mail info@n-tec.de

Secteur informatif

Informations techniques

info@n-tec.de

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Aucun

Mention d'avertissement

Aucun

Mentions de danger

Aucun

Conseils de prudence

Aucun

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Peut causer des irritations des yeux. Peut causer une irritation cutanée.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

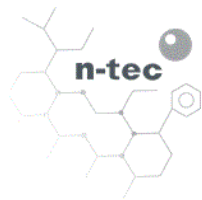
Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 2 / 11

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - 3	propan-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

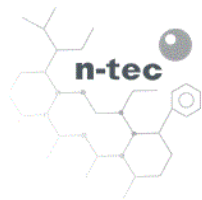
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 3 / 11

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
En cas du traitement par pulvérisation et en atmosphère très concentrée il faut utiliser une protection d'haleine appropriée ou extraction de l'air.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
propan-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

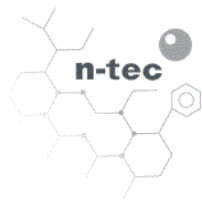
non applicable

DNEL

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg

PNEC

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 4 / 11

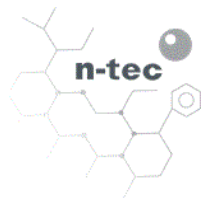
8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Si les valeurs limites du lieu de travail sont dépassées ou si la ventilation est insuffisante: Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Voir la SECTION 7.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	limpide
Odeur	alcoolique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	1,5
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non déterminé
Point d' éclair [°C]	(aucune combustion indépendante n'entretient)
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm³]	1,05
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non applicable



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 5 / 11

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

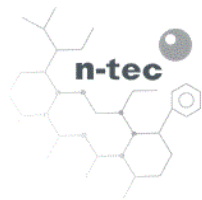
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Acides
Alcaliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 6 / 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

propan-2-ol, CAS: 67-63-0

LD50, oral, rat, 5840 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

propan-2-ol, CAS: 67-63-0

LD50, dermique, lapin, 13900 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

propan-2-ol, CAS: 67-63-0

LC50, inhalatoire, rat, 25 mg/L

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

propan-2-ol, CAS: 67-63-0

œil, lapin, Étude, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

propan-2-ol, CAS: 67-63-0

dermique, lapin, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

propan-2-ol, CAS: 67-63-0

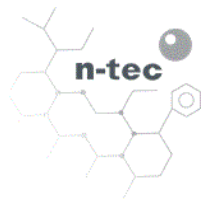
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 7 / 11

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m ³ , OECD 451, négatif

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
in vitro, OECD 471, négatif
intraperitoneal, Souris, OECD 474, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 416, aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, oral, rat, 400 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, inhalatoire, rat, 5000 ppm, OECD 451, un effet néfaste observé

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

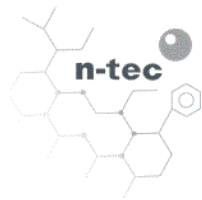
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (96h), Pimephales promelas, 10000 mg/L
LC50, (24h), Daphnia magna, > 10000 mg/L



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 8 / 11

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration Pas d'information disponible.

Biodégradabilité Pas d'information disponible.

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
(21d), 95%, Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Substance
propan-2-ol, CAS: 67-63-0
log Pow, 0,05, OECD 107

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

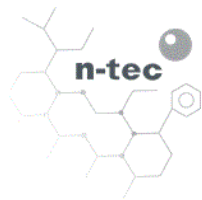
080119*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 9 / 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

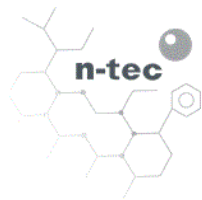
14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 10 / 11

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

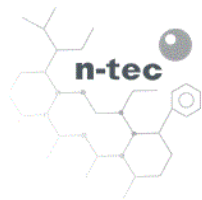
PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 40, 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	6 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



n-tec GmbH
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 13.11.2024, Révision 13.11.2024

Version 1.0

Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®